

FICHE D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAL, EN CLIMAT TROPICAL (GUADELOUPE, MARTINIQUE)



Entreprise : Date de l'autocontrôle : / /

Tél. : Email :

Informations chantier

Client : Adresse :

Intervenant chantier Tél. :

Nom : Prénom :

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

✂ CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT AU SUD

1 Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,7. ☐ ☐ ☐

DIMENSIONNEMENT AU NORD

2 Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2. ☐ ☐ ☐

DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST

3 Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1. ☐ ☐ ☐

DIMENSIONNEMENT

4 Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre. ☐ ☐ ☐

IMPLANTATION

5 La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...). ☐ ☐ ☐

COULEUR

6 Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire. ☐ ☐ ☐

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

7 Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale. ☐ ☐ ☐

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME

8 Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié. ☐ ☐ ☐

VARIATIONS DIMENSIONNELLES

9 Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction). ☐ ☐ ☐

DIAGNOSTIC EXISTANT

10 En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés. ☐ ☐ ☐

- 11** Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires. □□□

PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME

- 12** Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception. □□□

MATÉRIAUX

- 13** Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical. □□□
- 14** Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites. □□□

VÉRIFICATION DU SUPPORT

- 15** L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités. □□□

IMPLANTATION

- 16** Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles. □□□

CONDITIONS DE CHANTIER

- 17** Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échaffaudages, levage, ...). □□□

INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

- 18** Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché. □□□

TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE

- 19** Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant. □□□

IMPLANTATION

- 20** Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...). □□□

VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL

- 21** Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans. □□□

FIXATION

- 22** Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul. □□□
- 23** L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison. □□□

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL

- 24** Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.



ETAT DES PARE-SOLEIL

- 25** Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.



CONFORMITÉ DU MONTAGE

- 26** Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.



CONFORMITÉ DES FIXATIONS

- 27** Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.



EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL

- 28** L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.



Commentaires

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Point N° :

Retrouvez l'ensemble des
fiches d'autocontrôle sur :
www.pergola-outremer.fr/ressource/

